



Fédération Nationale des Collèges de Gynécologie Médicale

Communiqué de presse

Mardi 31 janvier 2023

La FNCGM soutient la proposition de loi permettant d'inscrire le droit à l'IVG dans la Constitution

Le 24 juin 2022, la décision de la Cour suprême des Etats-Unis mettant fin à l'arrêt Roe v. Wade qui garantissait aux américaines le droit d'avorter dans tout le pays depuis 1973, a créé une onde de choc dans le monde.

Dans de nombreux pays émergent des mouvements anti-IVG qui fragilisent le droit à l'avortement et une inquiétude légitime monte quant à une possible remise en cause progressive de la loi Veil en France.

Les gynécologues médicaux de la FNCGM réaffirment aujourd'hui leur engagement auprès des femmes pour préserver leur liberté de disposer de leur corps et de recourir à l'avortement.

La FNCGM reste vigilante quant au maintien de ce droit en France et à ce titre, soutient la proposition de loi adoptée par l'Assemblée nationale pour inscrire le droit à l'interruption volontaire de grossesse dans la Constitution française.

En tant que gynécologues, nous pouvons témoigner de ce que disait Simone Veil : « aucune femme ne recourt de gaieté de cœur à l'avortement. Il suffit d'écouter les femmes ». Mais ce droit, pour lequel elle s'est tant battue, ne doit en aucun cas être remis en question dans un avenir proche ou lointain, c'est pourquoi nous soutenons cette proposition de loi, souligne Isabelle Héron, Présidente de la FNCGM.

Contact presse :

EB Conseil - Emeline Barbé – 06 87 76 17 23 - emeline@eb-conseil.net